

## Compte rendu de séance

### Séance du 11 Juin 2025

L' an 2025 et le 11 Juin à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du conseil sous la présidence de  
LEROUX Didier Maire

**Présents** : M. LEROUX Didier, Maire, Mmes : COMPERE Céline, GEOFFROY Annie, HOCHART Elodie, MAHAUT Anaïs, NOEL Michèle, POIDEVIN Maryse, RAVALARD Gwénaelle, MM : DELISEE Thierry, DETHIERE Bruno, HOCHART Guy, INVERNIZZI Aymeric, LEROUGE Philippe, PESSIN Alexis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BELINGHERI Karine à M. LEROUX Didier, KULAS Patricia à Mme GEOFFROY Annie, MM : BOURGUIGNON Julien à Mme HOCHART Elodie, LEDRU Yannick à Mme RAVALARD Gwénaelle, MAHE Jean-Yves à M. PESSIN Alexis

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 14

**Date de la convocation** : 04/06/2025

**Date d'affichage** : 04/06/2025

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture des Ardennes  
le : 12/06/2025

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. HOCHART Guy

#### **Objet(s) des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

Ajout d'un point à l'ordre du jour - 202520  
Projet médiathèque : plan de financement - 202521  
Tirage au sort des jurés d'assises - 202522  
Achat d'un terrain - 202523  
Création d'un emploi d'adjoint d'animation - 202524  
Attribution d'une subvention à la coopérative de l'école primaire - 202525

### **Ajout d'un point à l'ordre du jour**

#### **202520**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :  
- attribution d'une subvention à la coopérative de l'école primaire

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE l'ajout de ce point à l'ordre du jour

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

### **Projet médiathèque : plan de financement**

#### **202521**

Dans le cadre du projet de rénovation de la médiathèque, un dossier de subvention va être déposé auprès de la DRAC (direction régionale des affaires culturelles). Ce projet a été présenté à la DRAC qui a validé sa faisabilité.

Monsieur Maxime BERGES, adjoint du patrimoine, présente le projet :

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE le financement de l'opération par la DRAC à hauteur de 60%

APPROUVE le plan de financement suivant :

#### **DGD 1 (travaux de rénovation)**

Fournitures et travaux	Montant HT (€)	Subvention DRAC (€)	Participation commune (€)
Dalles LED	911.28	546.77	364.51
Réfection peinture	1 942.00	1 165.20	776.80
<b>TOTAL</b>	<b>2853.28</b>	<b>1711.97</b>	<b>1141.31</b>

#### **DGD 2 (Mobilier, signalétique, petit matériel)**

Fournitures	Montant HT (€)	Subvention DRAC (€)	Participation commune (€)
Tables et chaises pliantes	1 657.00	994.20	662.80
Bacs modulables	1 628.92	977.35	651.57
Matériel d'exposition et de classement	1 366.85	820.11	546.74
Mobilier	5 184.81	3 110.89	2 073.92
Vitrophane	220.00	132.00	88.00
signalétique	1 480.00	888.00	592.00
<b>TOTAL</b>	<b>11 537.58</b>	<b>6 922.55</b>	<b>4615.03</b>

#### **DGD 3 (Numérique)**

Fournitures	Montant HT (€)	Subvention DRAC (€)	Participation commune (€)
Tablettes	564.50	338.70	225.80
<b>TOTAL</b>	<b>564.50</b>	<b>338.70</b>	<b>225.80</b>

#### **DGD 6 (Acquisitions)**

Fournitures	Montant HT (€)	Subvention DRAC (€)	Participation commune (€)
Livres	2 819.29	1 691.57	1 127.72
<b>TOTAL</b>	<b>2 819.29</b>	<b>1 691.57</b>	<b>1 127.72</b>

#### **Soit un coût total de l'opération de 17 774.65€ HT**

Demande de subvention DRAC à hauteur de 10 664.79€

Participation de la commune : 7 109.86€

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

### **Tirage au sort des jurés d'assises**

#### **202522**

Vu l'arrêté préfectoral du 5 mai 2025 portant répartition pour la formation du jury criminel de la Cour d'Assises des Ardennes pour 2026,  
Conformément à cet arrêté, la répartition pour la commune de LA FRANCHEVILLE est fixée à 1 juré.  
Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nombre de jurés triple de celui fixé par arrêté.

Le Conseil Municipal,  
Après tirage au sort,  
DESIGNE

- Mme BARALLE Manon
- M. FALLOUH Raed
- M. TONNELIER Clément

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

### **Achat d'un terrain**

#### **202523**

Vu l'accord de Mme GERARD Carine pour céder à la commune de LA FRANCHEVILLE, la parcelle AE 191 d'une superficie de 578 m<sup>2</sup> (triangle rue du Fort/rue du Chemin vert).  
Considérant que cette parcelle n'est pas constructible,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'acquérir la parcelle AE191 pour un montant de 2 890€ (Deux mille huit cent quatre-vingt dix euros)

PRECISE que la vente sera conclue par un acte administratif de cession.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

### **Création d'un emploi d'adjoint d'animation**

#### **202524**

En vue de compléter l'équipe d'animation en prévision de la rentrée scolaire 2025-2026, il est nécessaire de créer un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps non complet (20/35°) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps non complet (20/35°) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Le recrutement pourra s'effectuer sur les 3 grades du cadre d'emploi :

- Adjoint d'animation,
- Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe.

L'agent recruté devra obligatoirement être titulaire du BAFA.

Si le recrutement d'un fonctionnaire devait être infructueux, le recours au recrutement d'un non titulaire sera envisagé.

La rémunération sera fixée selon le grade et l'échelon de l'agent titulaire OU sur le 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe de l'agent non titulaire.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

### **Attribution d'une subvention à la coopérative de l'école primaire**

#### **202525**

Vu la demande de subvention de Mme Marques, directrice de l'école

Considérant que les enfants des classes de Mmes Lorient et Perin ont pu bénéficier du Projet Artistique Globalisé (PAG) financé par l'Education Nationale,

En vue de participer au financement de l'ouvrage remis à chaque élève à l'issue de ce projet,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'accorder une subvention de 5€ par élève pour la participation de la commune à l'achat des ouvrages : soit la somme de 255€ (51 élèves)

PRECISE que cette subvention sera versée à la coopérative sur présentation d'un justificatif de paiement.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions diverses :**

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le dossier TESSAN est signé : la borne de téléconsultation sera installée à la pharmacie la dernière semaine de juin.
- Monsieur Dethiere s'interroge sur l'entretien de certains terrains qui n'a pas été réalisé depuis des années, tout comme certains regards qui se bouchent et qui débordent lorsqu'il y a un orage :

Monsieur le Maire précise qu'effectivement certains terrains n'ont pas été entretenus depuis des décennies : Ils seront nettoyés au fur et à mesure.

Les fossés de l'ancien cimetière, le curage de l'avaloir du rond-point Route de Paris/côte du fort, curage fossé du terrain de jeu Mogador viennent d'être faits

Séance levée à : 19:20

En mairie, le 12/06/2025

Le Maire  
Didier LEROUX



Le secrétaire de séance  
Guy Hochart